



Tournus

(Saône-et-Loire)

Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois (24 communes)

La commune a récemment réaffirmé son engagement dans la démarche de revitalisation de son centre-bourg. Le choix de la municipalité est de relancer la démarche engagée depuis plusieurs années, en particulier sur l'habitat. Des orientations fortes sur les sujets qui menaçaient le centre-bourg ont été prises: arrêt du projet de développement commercial périurbain et abandon du projet d'éco-quartier en périphérie.

Mots clés : patrimoine, mobilité, commerces, tourisme, espaces publics



Quartier Abbatale et centre bourg ©Mairie de Tournus



Halte fluviale ©Mairie de Tournus



Le contexte communal et territorial

- Territoire rural soumis à l'influence des pôles urbains environnants (Mâcon, Chalon, et, plus éloignés Lyon, Dijon)
- Ville touristique (présence de l'abbatiale Saint-Philibert, gastronomie, cyclo-tourisme, tourisme fluvial)
- Forte accessibilité: A6, RD906 et gare ferroviaire ligne Paris-Lyon via Dijon
- Tournus : population légale INSEE 2014: 6 139 hab. (6 276 hab. en 2009)
- CC du Mâconnais Tournugeois : population légale INSEE 2014: 15 866 hab. (15 662 hab. en 2009)
- 17 % de logements vacants dont 27 % en centre-bourg (chiffre 2013 pour 3 787 hab.)
- Accélération de la fermeture des commerces entre 2009 et 2014 (-11 commerces) puis solde positif entre fermeture et ouverture (entre 2014 et 2016).



TOURNUS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Berge de Saone ©Mairie de Tournus

La revitalisation : rénover l'habitat en secteur sauvegardé

La démarche de revitalisation de l'habitat s'organise en deux volets complémentaires. Le renforcement de la future OPAH par la mise en place de subventions supplémentaires par la Commune s'accompagne d'opérations de renouvellement urbain sur des secteurs où se concentrent les difficultés.

Ces interventions lourdes sur le bâti ancien ne peuvent s'envisager sans un assouplissement des règles d'urbanisme dans le secteur sauvegardé, qui correspond également au périmètre de revitalisation. La Commune a engagé avec la DRAC l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), dont les règles se substitueront à celles du PLU en secteur sauvegardé. Cet outil garantira la protection et la mise en valeur du patrimoine tout en définissant les conditions de son évolution en lien avec les objectifs de revitalisation.



Appuyer l'initiative privée

Afin de mettre en avant les nombreux atouts de Tournus, la commune a lancé une dynamique de projets permettant de renforcer l'attractivité de son territoire. Il s'agit de susciter des projets d'installation de particuliers et d'entreprises.

La collectivité porte également une action ciblée d'embellissement des façades, qui permet d'agir simultanément sur deux objectifs prioritaires « habitat » et « cadre de vie ». Certaines aides aux travaux sont en effet subordonnées à la localisation des bâtiments sur les axes stratégiques du centre-bourg et à la visibilité des façades depuis l'espace public. Une possibilité d'exonération de la taxe foncière sur les propriétaires bâties reste à également à confirmer.

Mener des opérations structurantes

L'enjeu est d'envoyer un signal concret et visible aux porteurs de projets privés afin d'investir dans la réhabilitation de logements en centre-bourg. Dans certains secteurs, il est nécessaire d'intervenir à l'échelle d'un groupe d'immeubles et l'initiative individuelle des propriétaires ne suffira pas. La stratégie choisie par la Commune pour amorcer le renouvellement urbain de son centre ancien est de focaliser ses moyens sur une opération structurante plutôt que de les disperser sur des actions de moindre ampleur.



©Mairie de Tournus

Anticiper l'évolution du patrimoine

La démarche d'élaboration du PSMV étant retardée, la Commune a engagé une première action pour faire évoluer certaines règles d'urbanisme dans des délais compatibles avec les opérations de renouvellement urbain envisagées. Un travail de repérage mené avec l'ABF a abouti à la sélection d'un certain nombre de bâtiments. Ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre de l'OPAH pour être adaptés aux modes vie actuels (création d'ouvertures et de patios ou à l'inverse : regroupement d'immeubles ou de maisons de ville...). L'objectif est d'anticiper la mise en place du PSMV par un assouplissement des règles encadrant la restructuration de ces bâtiments. La commune saisira la Communauté de Communes « Mâconnais Tournugeois », qui détient la compétence urbanisme, afin de solliciter une évolution du PLU en ce sens.



©Mairie de Tournus

Redynamiser le centre-bourg au bénéfice des habitants et des touristes



Le volet habitat de la démarche de revitalisation est complété par des interventions ciblées visant à renouveler l'image de la ville. Il s'agit à la fois de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants en centre-bourg et augmenter la fréquentation touristique de celui-ci. La collectivité a ainsi engagé des actions de modernisation des commerces et d'amélioration de la circulation et du stationnement qui profiteront aux riverains et aux visiteurs. La redynamisation s'appuie par ailleurs sur le patrimoine naturel tournugeois. Le centre ville est longé par la Saône, ce qui est propice au développement du tourisme fluvial. D'autre part, le Tournugeois est parcouru par 297 km de circuits dédiés au vélo et a obtenu trois labels des Fédérations Françaises de Cyclisme et de Cyclotourisme.

Le cinéma au cœur de la revitalisation du centre-bourg

La Commune de Tournus a la chance de posséder un cinéma situé au cœur du centre-bourg. La gestion de cet équipement est assurée directement par la collectivité. Bénéficiaire du label Arts et Essais, le cinéma « La Palette » diffuse également des films grand public. Au-delà de l'accueil de spectateurs individuels, le cinéma municipal joue un rôle important dans la vie culturelle du territoire en accueillant de nombreuses séances à l'attention des scolaires ou encore des rencontres thématiques organisées en lien avec les associations locales. Considérant que la présence de ce cinéma est un véritable atout à valoriser, la municipalité souhaite placer son avenir au cœur de la dynamique de revitalisation du centre-bourg et renforcer son rôle de pôle d'attraction. Il est nécessaire pour cela d'engager une démarche de modernisation de l'équipement.

Améliorer la circulation et le stationnement

Dans l'optique d'optimiser le fonctionnement des infrastructures actuelles, le stationnement est récemment devenu payant en cœur de bourg.

En compensation, la Ville a choisi de doubler la période de gratuité sur les horodateurs de certaines zones afin de favoriser la fréquentation des commerces. Il existe également un certain nombre de places de stationnement à durée limitée (10 ou 20 minutes). La municipalité a choisi de s'adapter en réduisant le périmètre du secteur payant afin de garantir l'efficacité du contrôle et ainsi d'améliorer la rotation des véhicules sur les places de stationnement les plus proches des commerces et des services.

En complémentarité, l'objectif est de poursuivre les efforts de mise en valeur des entrées de ville mais également de sécuriser les circulations des véhicules et des piétons : gommer le caractère routier de l'avenue, proposer des espaces de circulations piétonnes plus confortables et des traversées sécurisées (vers le site du Pas Fleury) et réaliser des aménagements qualitatifs signalant l'arrivée dans le centre-bourg.



Quai nord de Tournus ©Mairie

Développer le tourisme en lien avec le patrimoine naturel

Une étude pour l'aménagement de la façade fluviale de Tournus, menée en 2014 par Voies Navigables de France, a donné lieu à des propositions d'aménagement pour les quais de Saône. Le projet va être étoffé afin d'intégrer davantage la démarche de revitalisation, notamment par le biais de liaisons permettant de guider les croisiéristes vers le centre-bourg.

Sur le plan cyclable, Tournus est aujourd'hui relié à Mâcon et à Chalon par la voie bleue. Le centre-bourg compte prolonger d'ici 2019 son engagement pour le cyclotourisme.



Recomposer les espaces publics pour mettre en valeur un monument historique

Zoom sur le quartier de l'abbatiale

Le site de l'abbatiale Saint-Philibert, bâtiment d'art roman des Xe-XIIe siècles classé monument historique, attire chaque année environ 250 000 visiteurs. La Commune a lancé une démarche d'aménagement des espaces publics aux abords de l'édifice dans l'objectif d'améliorer sa mise en valeur par la lumière. En prévision de la célébration du millénaire de la consécration de l'abbaye Saint-Philibert en 2019, la municipalité souhaite améliorer la mise en valeur du monument et plus globalement du quartier de abbatiale. La mise en lumière des lieux est ainsi programmée.



Composition spatiale pour le scénario «côté cour, côté jardin»
©Axe Saone

Le plan de mise en lumière envisagé pour l'ensemble abbatial a été conçu afin de créer une atmosphère intime adaptée à la configuration des lieux.

La variation subtile de l'intensité et de la température de la lumière permettra de créer des contrastes à même de restituer les détails architecturaux de ce chef-d'œuvre de l'art roman.

Le projet en dates

2014 : Approbation du PLU

Etude préalable du projet d'aménagement des berges (en partenariat avec VNF)

Obtention du label « Ville et territoire vélotouristique »

2015 : Etude pré-opérationnelle OPAH

2016 : Etude du stationnement et de la circulation (ARTER)

2017 : Création de la Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois par la fusion des communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais-Val de Saône

2018 : Signature de la convention de revitalisation du centre-bourg.

Pour en savoir +:

Thierry Laurent Directeur General des services

dgs@tournus.fr

Caroline Nouveau Correspondant à la DDT71

caroline.rallo@saone-et-loire.gouv.fr

Cette fiche fait partie d'une série de fiches consacrées à la valorisation de retours d'expériences de revitalisation de Centres-Bourgs

Les fiches sont disponibles sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

Les matériels d'éclairage seront essentiellement implantés sur les bâtiments environnants et au pied de l'ensemble abbatial afin de ne pas porter atteinte à l'édifice, protégé au titre de la réglementation sur les monuments historiques.

D'autres réaménagements des espaces publics alentours seront réalisés à moyen ou long terme tels que la transformation en zone piétonne du secteur en limitant aux résidents l'accès par véhicule motorisé. Le nombre de places de stationnement sera également réduit.

